

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE**

0-0-0

Séance du 10 avril 2024

Date convocation : le 03 avril 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de la Mairie, le dix avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Patrick LEROUX.

- Nombre de membres afférents au Conseil Municipal. : 11
- Nombre de membres en activité : 11
- Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

Étaient présents : MM. Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Guy DUFOSSÉ, Christophe DEMANGEOT et Rachid KALAI et MMES. Pascale BONHOMME, Pascale CORBIER, Muriel DOUBERT et Catherine TAVARES.

Absents excusés : M. Sébastien CARRARA qui a donné pouvoir à M. Patrick LEROUX et M. Marcel HECQUET qui a donné pouvoir à M. Philippe QUILLET.

Secrétaire de séance : MME Muriel DOUBET.

DÉLIBÉRATION N°09-2024 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions aux associations selon le principe suivant :
Un montant fixe de 100€ par association, +100€ par manifestation réalisée en 2023 (versée en 2024).
Sauf pour la coopérative scolaire qui a un montant forfaitaire de 400€ par an et 70€ par enfant pour le voyage scolaire.


Association	Subvention 2024
Coopérative scolaire	400€ (montant forfaitaire) + 9 x 70€ = 630€ (voyage scolaire) = 1 030€
Crinquieurs du Mont Ganelon	100€ (montant forfaitaire) + 100€ (Hauts-de-France propres 2023) + 100€ (exposition champignons) = 300€
Harmonie de Bienville	100€ (montant forfaitaire) + 100€ (cérémonie du 08 mai 2023) + 100€ (cérémonie 11 novembre 2023) + 100€ (fête de la musique 2023) + 100€ (Ste Cécile 2023) = 500€
Société de chasse	100€ (montant forfaitaire) + 100€ (Hauts-de-France propres 2023) = 200€
Association de pêche	100€ (montant forfaitaire) + 100€ (entretien des berges) = 200€
Souvenirs Français	100€ (montant forfaitaire) = 100€
TOTAL 2024	2 330€

Cette dépense est prévue au Budget Primitif 2024 en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 11 voix (dont 2 pouvoirs),
DÉCIDE d'approuver les montants de subventions pour l'année 2024.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire, Patrick LEROUX



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BIENVILLE' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' in the center, and '(OISE)' at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a figure holding a staff and a sunburst above it.